

Lycée Georges DUBY – Luynes

Luynes, le 8 décembre 2015

à l'attention de Mme Danielle BRUNET
Adjointe au Maire d'Aix en Provence
Hôtel de Ville
13100 Aix en Provence

Copie à : Mr MORA, Proviseur du Lycée Georges DUBY

Lettre recommandée AR

Chère Madame,

Nous faisons suite au CA du 3 novembre 2015 au Lycée Georges Duby, au cours duquel nous vous avons questionné au sujet des travaux prévus au niveau de l'aménagement extérieur du lycée.

Sachez qu'en préambule nous avons peu apprécié votre ton et vos emportements peu propices à une discussion et qui nous ont donné le sentiment que notre engagement et notre investissement n'avaient à vos yeux aucune valeur. Nous siégeons au CA au titre de notre mandat électif et souhaitons que vous le respectiez tant dans vos paroles que dans vos actes.

La mémoire étant une qualité éphémère, nous nous devons par ce courrier de vous rappeler que vous vous étiez engagée depuis plus de 4 ans :

- A remettre les bancs, 9 au total achetés sur les fonds propres du lycée, que la SEMEPA (donc la mairie) a retirés pendant les travaux, même si cela ne vous semble pas nécessaire, vous aviez en effet affirmé que « les enfants préféraient s'asseoir par terre ». Nous ne vous cachons pas que cette allégation fut pour nous, pour le moins, étonnante ;

- La nécessité de mettre des abris bus devant le lycée ; car contrairement là aussi à vos récentes positions, nous maintenons pour notre part qu'en cas d'intempéries les enfants attendent leurs bus scolaires sous la pluie. Il suffit pour cela de vous renseigner auprès de la CPA pour connaître les roulements des transports scolaires sur Duby et des modalités du plan Vigipirate renforcé. Cela vous avez paru d'ailleurs plein de bon sens quand vous nous aviez reçus en décembre 2014, réunion où étaient présents, à votre initiative, différents chefs de service et notamment le responsable du matériel urbain. Est-il nécessaire de vous rappeler votre prise de position d'alors et votre insistance pour que nous ayons gain de cause, et ce dès mi-janvier 2015 ? Nous espérons que ce n'étaient pas des promesses électorales...

- Que le parcours des bus était prévu comme suit (plan de circulation de 2012) : de la route de Marseille, ils devaient passer par l'avenue Henri Rodari puis devant le nouveau collège pour arriver à l'emplacement qui leur est réservé. Pendant les travaux ils ont été autorisés à passer par la Rue

Georges Duby. Nous souhaiterions que le parcours initialement prévu soit de nouveau opérationnel et que la rue Georges Duby ne soit plus un passage de bus par mesure de sécurité et de fluidité de la circulation des riverains comme des parents accompagnateurs.

- Concernant le dépose-minute, vous nous proposez nouvellement de déposer nos enfants sur la route de Marseille D8N et non plus au niveau du lycée. Dans cette hypothèse, nous vous remercions de nous confirmer que les services du Département et de l'État ont prévu d'aménager un espace **spécifique et sécurisé** permettant le dépose-minute et la traversée sur une voie de cette catégorie, voie dédiée de manière à ne pas bloquer non plus la circulation en direction de Marseille. À toutes fins utiles, ce dépose-minute était prévu et entériné par Mme Maryse Joissains lors des réunions sur site à propos des plans de circulation en juillet **2011**... encore des promesses non tenues du détriment de la sécurité de nos enfants.

- De même, a-t-il été prévu un aménagement spécifique pour les handicapés à ce niveau ? De plus au regard des nouvelles lois sur l'accès handicapé, a-t-il été prévu un accès handicapé sur le site même du lycée ?

- Nous avons également discuté, et convenu, de la nécessité d'une signalétique indiquant le lycée depuis la D8N. Toutefois, si nous avons pu constater que des panneaux ont bien été installés récemment, malheureusement ils n'indiquent que les établissements commerciaux à proximité. Il nous semble pourtant que la priorité aurait dû être donnée à signaler la présence de deux établissements scolaires depuis cette rentrée 2015-2016, représentant plus de 2600 élèves. Nous vous rappelons également que nous réclamons ces panneaux depuis 2012, et nous sommes pratiquement en 2016.

-

- Par ailleurs, vous avez fait mention de la diminution des espaces de stationnement en bordure de voirie devant le lycée et de la verbalisation à venir des véhicules (verbalisations qui ont eu lieu dès le lendemain du CA). Sauf erreur, une étude d'impact a-t-elle été réalisée dans la mesure où les conditions d'accès et de stationnement du lycée ont été envisagées en tenant compte de la capacité d'accueil de l'établissement ? Aussi, des mesures de substitution ont-elles été prévues ? Nous vous avons alerté dès le début de la construction des résidences autour de Duby de la nécessité d'une vraie réflexion pour un plan de circulation cohérent et global. Les constructions sont finies depuis plus de 3 ans, le collège a ouvert cette année, le lycée Duby a toujours ses 2000 élèves, et pour bon nombre en âge de conduire (présence de BTS), et toujours pas de prise en compte de ces problématiques.

- Enfin, vous jugez que le parking (de 66 places) réalisé par le Conseil Départemental pour le collège est suffisant pour absorber le besoin du stationnement du collège, du lycée, des cabinets médicaux et des logements environnants. C'est selon vous, par la sous-utilisation quotidienne que nous en faisons que les problèmes de circulation existent. Cette déclaration est peu préventive des soucis à venir en terme de cohabitation des différents publics qui vivent, étudient et travaillent dans ce quartier ainsi que de leur nombre.

- Depuis l'ouverture du collège, la fréquentation des bus de ville qui permettent aux élèves de rejoindre leurs établissements scolaires n'a visiblement été ni anticipée ni réévaluée. Ainsi aux heures d'affluence, les collégiens et lycéens s'agglutinent comme ils peuvent aux abords des arrêts.

Certains ne pouvant monter faute de place, mettent ainsi 1 h 30 à rejoindre leur domicile (les correspondances entre lignes n'étant pas toujours coordonnées non plus).

- Enfin, nous avons abordé avec vous toujours lors de cette réunion de décembre 2014, un problème de salubrité publique qui vous touchait personnellement, à savoir la mise en place de cendriers aux abords du lycée et sur la voie publique plus généralement. Vous aviez d'ailleurs demandé à ce que cette proposition soit débattue en conseil municipal dans l'optique de créer ce nouveau marché sur la ville d'Aix, rappelons que cette demande émanait également des commerçants de Luynes.

Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises depuis janvier 2015 en vous demandant des rendez-vous pour faire le point de l'avancement de toutes ces questions, rendez-vous qui nous ont été systématiquement refusés.

Pensant que nous avons fait preuve jusque là de patience, que nous avons œuvré dans le cadre d'une vraie concertation entamée depuis plus de 4 ans par le biais de rencontres, réunions et courriers nombreux et réguliers, et que vous vous êtes engagée en votre nom, nous vous mettons maintenant en demeure d'y apporter sans plus de délai des réponses rapides et concrètes.

À défaut de réponses sous huitaine à réception de la présente, nous nous réservons le droit d'en faire état auprès de la presse et des riverains.

Dans l'attente d'une réponse responsable et respectueuse de chacun des acteurs de ce dossier, nous vous prions, Madame l'adjointe au Maire d'Aix en Provence, d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Claudine MAGDA
p/ APELEVIA

Christophe MENARD
p/FCPE

Joëlle REYNAUD
p/PEEP